

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V. 364 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris aux cirques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'installation depuis juin 2015 du cirque tzigane Romanès dans le 16e arrondissement au square Parodi ;

Considérant que le cirque tzigane Romanès a dû ces dernières années s'installer dans différents lieux parisiens non-pérennes ;

Considérant que, depuis son déménagement du site dont elle disposait dans le 17e au site du square Parodi, le cirque Romanès a subi des actes de vandalisme à son encontre ;

Considérant que la famille Romanès elle-même a été victime d'insultes à caractère raciste ;

Considérant le déficit à Paris de sites dédiés pour les cirques de petite taille et familiaux et adaptés de manière à ce que ces manifestations festives et culturelles si importantes à l'échelle d'un quartier se déroulent dans les meilleures conditions possibles, pour les visiteurs et pour les organisateurs des manifestations ;

Considérant par ailleurs à Paris la compagnie De Rue et De Cirque, une coopérative de diffusion artistique pour les arts du cirque, de la rue qui propose des spectacles dans les quartiers et arrondissements pendant les saisons de printemps et d'automne chaque année ;

Considérant que suite au dépôt par le groupe écologiste en décembre 2010 d'un vœu relatif aux animaux sauvages dans les cirques à Paris, un vœu de l'exécutif a été adopté mais est resté sans suite ;

Considérant le succès du Festival des arts du cirque organisé par La coopérative De Rue et De Cirque qui permet chaque année à des petits cirques qui se produisent sur la Pelouse de Reuilly (12e) sous chapiteaux ;

Considérant l'intérêt de telles actions et interventions pour l'activité et la vie de nos quartiers ;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, Yves Contassot, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris soutienne l'ensemble des cirques se produisant sur son territoire et encourage la venue de telles structures,
- la Ville de Paris étudie et définisse, en concertation avec les maires d'arrondissements et les représentants des professionnels concernés, une liste d'emplacements pérennes, accessibles et adaptés, en ville, qui pourraient être réservés, de manière distincte, à l'accueil des cirques.